



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3001-84-22

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-3001-84-22 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre l'usage « Habitation bifamiliale (H2) » dans la zone H-718, dans le secteur du chemin de la Haute-Rivière.

La Municipalité régionale de comté de Roussillon a délivré, en date du 4 avril 2022, le certificat de conformité de ce règlement.

Il entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 12 avril 2022.

Le greffier,

George Dolhan, LL.B., LL.M.

PUBLIC NOTICE

APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF BY-LAW Z-3001-84-22

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on February 14, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the by-law Z-3001-84-22 modifying the zoning by-law Z-3001 in order to allow the "two family dwelling (H2)" use in zone H-718, in the chemin de la Haute-Rivière area.

The Municipalité régionale de comté de Roussillon has issued on April 4, 2022, the certificate of conformity of the by-law.

It comes into force on the date of issue of the certificate of conformity and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

The present text is not official; thus, the French version prevails.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT Z-3001-84-22**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 12 avril 2022, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-3001-84-22 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre l'usage « Habitation bifamiliale (H2) » dans la zone H-718, dans le secteur du chemin de la Haute-Rivière, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 12 avril 2022, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 12 avril 2022.

Le greffier,

George Dolhan, LL.B.,LL.M.